



ateliers d'expression

STAGE PHOTOS Initiation à la prise de vue en studio

**Apprenez à maîtriser les contraintes et les réglages de votre appareil photo numérique.
Libérez votre expression artistique !**

Première étape indispensable, vous découvrirez le matériel utilisé en studio.

Vous apprendrez ensuite à maîtriser les ombres sur des objets statiques pour vous exercer au rendu des différents éclairages. Vous aborderez aussi quelques notions essentielles pour réussir un portrait. Vos photos ne nécessiteront plus de longues retouches informatiques !

Aucune connaissance approfondie de la photographie n'est nécessaire pour suivre cette initiation. Vous aurez besoin d'un appareil photo numérique permettant le mode « manuel » et le raccordement de nos flashes externes. Il est préférable d'apporter la notice d'utilisation de votre appareil.

❖ **Adhésion - droits d'accès**

Le stage photos est ouvert à toute personne adhérant annuellement à l'association Les Ateliers d'Expression (Adhésion 2019/2020 : 25 € pour les vanvéens - 35 € pour les non vanvéens).

Les participants aux stages qui ne sont pas adhérents annuels de l'association, doivent régler une participation à l'adhésion de 5 € par stage, à concurrence du montant de l'adhésion annuelle.

❖ **Tarif et fournitures**

Le tarif du stage est fixé à 35 € par personne pour une durée de 4 heures de 14h à 18h.

Matériel et fournitures compris.

Un minimum de participants est nécessaire pour la mise en place de ce stage, le nombre maximum étant fixé à 8 personnes.

❖ **Lieu du stage**

Le stage a lieu au 88 bis, avenue Victor Hugo - 92170 Vanves.

❖ **Réservation / paiement du stage**

Il est nécessaire de réserver sa place en remplissant le bulletin de participation accompagné d'un chèque du montant du stage établi à l'ordre des Ateliers d'Expression. Le tout peut être déposé dans la boîte aux lettres des Ateliers d'Expression ou posté à l'adresse suivante :

**Les Ateliers d'Expression
88 bis, avenue Victor Hugo
92170 Vanves.**

Un message vous sera envoyé pour confirmer votre inscription et vous indiquer si le stage aura bien lieu (en fonction du nombre de participants inscrits). Le chèque n'est encaissé qu'après le déroulement effectif du stage.

L'inscription est possible jusqu'au jour et heure de début de stage si des places restent disponibles. Dans ce cas, le bulletin d'inscription et le chèque peuvent être remis directement à l'animatrice.

❖ **Conditions de remboursement**

Annulation du fait de l'adhérent

L'adhérent a la possibilité d'annuler sa réservation **jusqu'à 48 heures avant la date du stage**. Dans ce cas, le chèque de réservation sera restitué. **Passé le délai de 48 heures avant la date du stage, la participation est considérée comme maintenue et le chèque est acquis aux Ateliers d'Expression.**

Annulation du fait des Ateliers d'Expression

Les Ateliers d'Expression se réservent le droit d'annuler un stage si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. **En cas d'annulation du stage, vous serez avertis au plus vite et le chèque de paiement vous sera alors restitué.**

N'hésitez pas à contacter la coordinatrice ou Les Ateliers d'Expression pour préparer au mieux votre stage

Pour toutes informations complémentaires
Jacqueline WATERHOUSE (coordinatrice) - 06 51 01 75 28 - jwtrs92@gmail.com
Les Ateliers d'Expression – 01 46 42 16 18



STAGE PHOTOS
Initiation à la prise de vue en studio

BULLETIN DE PARTICIPATION

Je souhaite m'inscrire au stage du :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Tél : e-mail :

(Vos coordonnées téléphoniques et mail sont indispensables pour pouvoir vous joindre en cas d'annulation)

➤ J'établis mon chèque

Si je suis adhérent(e) de l'association pour l'année scolaire 2019-2020

35 €

Si je ne suis pas adhérent(e) de l'association pour l'année 2019-2020

40 €

Le chèque doit être libellé à **l'ordre des Ateliers d'Expression** (*le chèque ne sera encaissé qu'après le déroulement effectif du stage*).

➤ J'ai pris connaissance des modalités et des conditions de remboursement si je devais annuler mon inscription.

Fait à Vanves le :

Signature :